



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°21/2023 du 22 mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

L'installation d'un électro-drainage pour le bâtiment du Collège

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Description

Le collège connaît de sérieux problèmes d'humidité. Tous les murs sont concernés mais plus fortement le local du Pressoir. Des problèmes similaires ont été constatés dans nombreux bâtiments d'autres communes comme celles d'Ursins et d'Yverdon-les-Bains. La solution de l'entreprise Humi-stop nous a été fortement recommandée pour régler ce problème d'humidité. Un devis a été établi et nous vous soumettons aujourd'hui ce préavis afin de nous permettre de réaliser ces travaux.

L'opération consiste en un cerclage du bâtiment à l'aide d'un fil de cuivre permettant de créer un champ magnétique qui a pour but de contrer la capillarité du bâtiment.

Une expertise afin de prendre connaissance de l'état du bâtiment et de constituer un devis a été faite pour un coût de CHF 800.-. Ce montant sera déduit de la facture finale en cas de commande des travaux.

Il est recommandé de faire cette opération avant toute rénovation de mur sans quoi, les murs fraîchement rénovés accumuleront de l'humidité résiduelle déjà présente dans le reste du bâtiment.

Détail du devis

Boitier principal, fabrication sur mesure adapté au bâtiment :	CHF 9'000.-
Fournitures diverses (fil de cuivre, matériel ...etc)	CHF 1'512.-
Boitier de contrôle anti-vandalisme	CHF 375.-
Fouille et rebouchage	CHF 5'670.-
Transport, installation de chantier, nettoyage et repli	CHF 1'700.-
Remboursement de l'expertise	- CHF 800.-
TVA	CHF 1'344.-
Total TTC	CHF 18'801.-

Conclusions

La Municipalité propose d'effectuer ces travaux pour régler ce problème d'humidité qui risque d'engendrer des frais supplémentaires dû au dommage d'humidité.

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis N°21/2023 du 22 mai 2023,
- Entendu le rapport de la Commission,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'installation d'un électro-drainage au bâtiment du Collège, d'un montant de CHF 18'801.00.

De financer cette somme par le biais d'un emprunt aux meilleures conditions du moment ou par le biais des liquidités courantes.

De l'amortir par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve « pour le développement du patrimoine immobilier » no 9282.13.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
Blaise Chapuis



La Secrétaire
Emilie Thomas